

Mon guide



© pressfoto pour Freepik

Guide des Seniors
Réalisé par le Conseil des Seniors





Sommaire

INDEX DES ABRÉVIATIONS ... 6

LES NUMÉROS UTILES 7

CONNAÎTRE VOS DROITS 8

- Conseil Départemental du Val-d'Oise et
- Conseil Régional d'Ile-de-France
- Centre Local d'Informations et de Coordinations : CLIC
- Point d'Accès au Droit (PAD)
- Maison du Droit et de la Justice (MJD)
- Permanences juridiques Franconilloises
- L'assurance retraite
- Le Centre Communal d'Action Sociale : CCAS

RESTEZ ACTIFS
ET INFORMÉS 11

- **Être ensemble, partager et sortir**
Mairie de Franconville-la-Garenne
Maison des associations
Espace Saint-Exupéry
Comité Franconillois de la Culture et des Fêtes : CFCF
- **Animations seniors**
Ciné Henri Langlois
Voyages et semaine bleue
- **Sport**
- **Ateliers**
Atelier mémoire / Loisirs créatifs
- **Restez acteur de la ville**
Le Conseil des Seniors / Liste des associations
- **Restez informés**
Informations générales / Cours informatiques

Édito :

Ce guide destiné à votre intention a été élaboré par le **Conseil des Seniors** de la ville de Franconville-la-Garenne.

Les **Seniors** et leurs **Aidants** devraient y trouver bon nombre de réponses aux questions concernant les besoins de la vie courante.

Les membres du Conseil des Seniors sont invités, selon leur lieu de résidence, à participer au déroulement **des Conseils de Quartier**.

Où se renseigner ?

[www.ville-franconville/
mes-services-et-demarches/les-seniors/
conseil-des-seniors/](http://www.ville-franconville/mes-services-et-demarches/les-seniors/conseil-des-seniors/)

VOS DÉPLACEMENTS 16

- **Se déplacer**

Minibus transports service Franconvillois /
Le forfait Améthyste / Pass Local /
La carte solidarité transports / Les services seniors de la
SNCF et RATP / Les taxis équipés / Services PAM95 /
Transports PMR /

PRÉSERVEZ VOTRE SANTÉ 19

Les soins infirmiers à domicile / Les aides financières /
Assistance sociale / En cas d'urgence / Centre municipal
de santé de Franconville / Services d'aide et d'Accompa-
gnement à Domicile / Plan canicule / Aides à domicile du
Val-d'Oise / Matériel médical

VIVRE À DOMICILE 24

- **Le maintien à domicile**

L'aide à domicile du CCAS / Portage des repas à
domicile / La Téléassistance / Les services à domicile /
Les services des animaux de compagnie

VOTRE LOGEMENT 32

- **Résidence Autonomie**
- **Maisons de retraite**
- **Résidences seniors en location**
- **Comment financer son logement ?**

Aide personnalisée au logement
Le fond de solidarité logement / Aide sociale
Aide assurance retraite / La réduction d'impôt pour frais
d'hébergement de long séjour
Le fond de solidarité énergie

ÉLARGIR SES RECHERCHES D'HÉBERGEMENT 35

Logement Intergénérationnel / Guide de l'observatoire de santé
Ile-de-France / L'agence départementale d'information sur le
logement Val-d'Oise / L'accueil familial / Caisse nationale vieillesse
/ L'agence nationale pour l'amélioration de l'habitat / Les travaux
d'aménagement / Les crédits d'impôts pour équipements.

ENVIRONNEMENT 37

Économies d'Énergie

LES AIDANTS 39

Définition / Liste des sites pour les aidants
Livres spécialisés (à titre indicatif)

VOTRE SÉCURITÉ 42

Police Municipale et Police Nationale / Opération
tranquillité vacances / Signalez la maltraitance /
Conseils du Ministère de l'intérieur / Attention aux arnaques et
vols à la ruse

DÉCÈS 49

Les directives anticipées / Faire face au décès d'un proche

Index des abréviations

AAH	Allocation aux Adultes Handicapés	CPAM	Caisse Primaire d'Assurance Maladie
ADIL	Agence Départementale d'Information sur le Logement	CMU	Couverture Maladie Universelle Complémentaire
AME	Aide Médicale d'Etat	EHPAD	Etablissement d'Hébergement pour les Personnes Âgées Dépendantes
ANAH	Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat	FSL	Fonds de Solidarité Logement
APA	Allocation Personnalisée d'Autonomie	FSE	Fonds de Solidarité Énergie
APL	Aide Personnalisée au Logement	MDPH	Maison Départementale des Personnes Handicapées
CCAS	Centre Communal d'Action Sociale	PAD	Point d'Accès au Droit
CLIC	Centre Local d'Information et de Coordination pour les personnes âgées et leur famille	PAM et PMR	Service de transport pour les personnes en situation de handicap et à mobilité réduite
CMS	Centre Municipal de Santé	SOLIHA	Solidarité pour l'Habitat
CNAV	Caisse nationale d'assurance vieillesse	SSIAD	Services de Soins Infirmiers à Domicile

Numéros utiles

CCAS	01 39 32 67 88
Mairie	01 39 32 66 00
Numéro d'urgence par SMS pour les sourds et malentendants (depuis un tél portable)	114
Police/Gendarmerie	17
Police Nationale	01 30 72 66 66
Police municipale	01 34 44 04 80
Pompiers	18
SAMU	15
S.O.S Médecins	01 30 40 12 12
Violences femmes infos	3919
Allo enfance maltraitée	119
Maltraitance des personnes âgées	3977
Centre anti-poison	01 40 05 48 48
Urgences dentaires	09 705 00 205
Alcooliques anonymes	09 69 39 40 20
SOS Vétérinaires	08 36 68 99 33
GRDF	0800 473 333
ERDF	0972 675 095
Véolia (eau)	09 69 36 99 00



Connaître VOS DROITS

© stefamerpik pour Freepik



Conseil départemental du Val-d'Oise

Le Conseil départemental est l'assemblée délibérante du département en tant que collectivité territoriale. Il est constitué de conseillers départementaux.

Le rôle du Département en matière d'Action sociale :

- la lutte contre l'exclusion et la pauvreté
- l'aide aux personnes âgées
- l'aide à l'enfance
- l'aide aux personnes handicapées

Où se renseigner ?

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU VAL-D'OISE

2 avenue du Parc - CS 20201 CERGY
95032 Cergy Pontoise Cedex

01 34 25 30 30 - www.valdoise.fr

Accueil du lundi au vendredi 8h15 - 18h

Direction secteur personnes âgées :
01 34 25 30 30

Conseil régional

Le conseil régional intervient dans les domaines de compétences des régions qui sont en charge de la **coordination de l'action économique sur son territoire**. Concrètement, les régions sont compétentes dans **8 grands domaines** : le transport, l'enseignement secondaire et supérieur, la formation professionnelle, l'apprentissage et l'alternance, le développement économique et l'innovation, l'aménagement du territoire et l'environnement, la gestion des programmes européens, le sport et la culture, le tourisme.

Où se renseigner ?

Conseil Régional Ile-de-France

2 rue Simone Veil
93400 Saint-Ouen

01 53 85 53 85

www.ile-de-france.fr

Connaître VOS DROITS

Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC)

En faveur des personnes âgées, peut avoir une appellation différente selon le département.

Parfois appelés "Pôle autonomie" ou encore "Pôle Info Seniors", ces points d'information locaux s'adressent aux personnes âgées ainsi qu'à leur entourage, et plus largement à toute personne impliquée dans la perte d'autonomie des seniors. L'accueil, l'information et les conseils proposés par les CLIC sont **personnalisés, gratuits et confidentiels**.

Mis en œuvre par les départements et animés par des acteurs divers (associations, CCAS, établissements hospitaliers, Conseil Départemental), les CLIC ont un rôle de proximité et ont pour but de faciliter l'accès des personnes âgées à leurs droits en mettant en réseau tous les professionnels du secteur.

Où se renseigner

CLIC ERMONT

55 av. de Paris
95230 Soisy-Sous-Montmorency

01 34 15 09 62

clic@agvmrs95.fr

www.aide-sociale.fr/
clic-personnes-agees/

www.demarchesadministratives.fr/
[clic-personne-agee/](http://clic-personne-agee/franconville-95130)
franconville-95130

Le point d'accès au droit (PAD)

● **La Maison de Justice et du Droit (NJD) et Le Point d'Accès au Droit (PAD)** sont destinés aux mineurs et à leur famille, il dépend des conseils départementaux de l'accès au droit (CDAD). Ils sont chargés de mettre en œuvre une politique d'accès au droit pour les plus démunis. Les consultations juridiques sont gratuites et tenues par des professionnels du droit, dans les domaines suivants : droit pénal, droit de la famille, droit du travail...

Où se renseigner

CDAD




www.cdad-valdoise.justice.fr/
www.justice.gouv.fr/sve

MJD Ermont

60 rue de Stalingrad
95120 Ermont

01 34 44 03 90

mjd-ermont@justice.fr

Permanence Juridique	OÙ SE RENSEIGNER ?
<p>Les permanences juridiques sont chargées de l'information des droits et procédure. Sur rendez-vous</p>	<p>MAISON DES ASSOCIATIONS - 01 34 44 23 60 2 rue du Maréchal Foch à Franconville CENTRE SOCIOCULTUREL DE L'ÉPINE-GUYON 2 rue des Hayettes à Franconville - 01 34 15 88 06</p>
Permanence Franconville ADIL 95	OÙ SE RENSEIGNER ?
<p>Pour toutes vos questions juridiques liées à votre logement. La Croix St Sylvère - Bât. G 95000 Cergy - 01 87 49 03 33 www.adil95.org</p>	<p>MAISON DES ASSOCIATIONS - 01 34 44 23 60 2 rue du Maréchal Foch à Franconville de 9h30 à 12h maisondesassociations@ville-franconville.fr</p>
L'assurance retraite	OÙ SE RENSEIGNER ?
<p>L'assurance retraite (La retraite de la Sécurité Sociale) vous renseigne sur vos droits, vos démarches, l'action sociale et les aides.</p> <p>Des conseillers vous répondent à toutes vos questions sur la retraite.</p>	<p>N° Direct : 3960 du lundi au vendredi de 8h à 17h. www.lassuranceretraite-idf.fr</p> <p>ASSURANCE RETRAITE ÎLE-DE-FRANCE DU VAL-D'OISE CS 70009 - 93166 Noisy le Grand Cedex</p> <p>Difficulté de connexion sur votre espace personnel : 09 71 10 20 10</p>
C.C.A.S Centre Communal d'Action Sociale	OÙ SE RENSEIGNER ?
<p>Le C.C.A.S propose un ensemble de services pour répondre aux situations de précarité ou de difficulté sociale.</p> <ul style="list-style-type: none"> ● L'AIDE SOCIALE OBLIGATOIRE : dossier de prise en charge d'hébergement en maison de retraite, demande d'Allocation de Solidarité aux Personnes Âgées (ASPA), Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA), domiciliation, dossier d'obligation alimentaire. ● L'AIDE SOCIALE FACULTATIVE : aides financières, bons alimentaires, prévention des expulsions locatives, portage de repas... 	<p>C.C.A.S (CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE) 11 rue de la Station - 95130 Franconville 01 39 32 67 88 www.ville-franconville.fr</p> <p>  </p> <p>Ouvert le lundi, mardi et vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 18h et le mercredi, jeudi et Samedi de 8h30 à 12h</p>



© pressfoto pour Freepik

Restez actifs
ET INFORMÉS

ÊTRE ENSEMBLE,
PARTAGER, SORTIR

<p>Mairie de Franconville</p> <p>Les services de la mairie vous accueillent pour tous les évènements culturels et associatifs concernant :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le forum des associations qui se déroule au mois de septembre • Les noces d'Or, Diamant 	<p>OÙ SE RENSEIGNER ?</p> <p>Mairie de Franconville 11 rue de la Station - 01 39 32 66 00 www.ville-franconville.fr Fermée le mercredi après-midi</p>
<p>Maison des associations</p> <p>Depuis 2005, la Maison des Associations se veut un lieu central, ouvert à tous, qui permet d'accueillir de nombreuses associations Franconvilloises ainsi que des permanences, pour un service de qualité. Guide des associations : www.ville-franconville.fr/mes-services-et-demarches/vie-associative/maison-des-associations/</p>	<p>OÙ SE RENSEIGNER ?</p> <p>Maison des associations 2 rue du Maréchal Foch - 01 34 44 23 60 maisondesassociations@ville-franconville.fr Lundi de 13h45 à 18h et du mardi au samedi de 9h à 12h et de 13h45 à 18h</p>
<p>Espace Saint-Exupéry</p> <p>Cet espace abrite trois salles qui sont dédiées à la culture et aux représentations théâtrales.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Salle exposition « GIACOMETTI » • Salle polyvalente • Théâtre «Jean Cocteau» 	<p>OÙ SE RENSEIGNER ?</p> <p>Espace Saint Exupéry 32bis rue de la station à Franconville 01 39 32 66 05 espacesaintexupery@ville-franconville.fr</p>
<p>Comité Franconvillois de la Culture et des Fêtes (C.F.C.F.)</p> <p>Le C.F.C.F organise des manifestations ou animations culturelles ou de loisirs.</p>	<p>OÙ SE RENSEIGNER ?</p> <p>Maison des Associations 2 rue du Maréchal Foch - 06 45 15 76 56 www.ville-franconville.fr/fiche-annuaire/comite-franconvillois-de-la-culture-et-des-fetes-c-f-c-f/</p>

Animations séniors

Ciné Henri Langlois

L'association Ciné Henri Langlois propose six à huit films par semaine, choisis parmi les nouveautés, soit en sortie nationale, soit très récents. Un programme détaillé est édité chaque quinzaine, disponible à l'accueil du cinéma et en de nombreux points de la ville.

OÙ SE RENSEIGNER ?

Ciné Henri Langlois / Espace Saint Exupéry,

32 bis Rue de la Station - Tél : 01 39 32 66 74 - www.cinehenrilanglois.fr

Les voyages et sorties du C.C.A.S

Le CCAS organise des voyages et des sorties chaque année.

La semaine bleue

Chaque année, au mois d'octobre Franconville propose aux aînés de nombreux rendez-vous: Sortie, cinéma, marche.... Inscription en mairie en septembre.

OÙ SE RENSEIGNER ?

C.C.A.S : 01 39 32 67 88 (fermé le jeudi après-midi)

Portage de livres

Si vous ne pouvez pas vous déplacer à la Médiathèque, la Médiathèque vient à vous ! Une Bibliothécaire se rend à domicile pour vous proposer un moment d'échange et de convivialité autour d'une sélection de livre.

OÙ SE RENSEIGNER ?

Médiathèque Saint-Exupéry
01 39 32 66 09

Premier jeudi de chaque mois.

Les animations et sorties

Thés dansants mensuels au Centre Socioculturel de l'Épine-Guyon (14h- 17h30).
Thé dansant du printemps au centre Saint-Éxupéry
Les personnes résidentes hors Franconville peuvent participer au thé dansant mensuel. (voir tarifs lors de l'inscription au C.C.A.S)

OÙ SE RENSEIGNER ?

Inscription au CCAS : 01 39 32 67 88

Sports sur inscription

Natation

Une ligne d'eau est à votre disposition le mercredi de 10h30 à 12h. **Renseignements auprès de la piscine** : 01 34 13 86 50

Atelier prévention des chutes

Animation d'un atelier d'activité physique adaptée, séances de **45 mn** durant l'année scolaire. Ces ateliers permettent de prévenir les chutes et de lutter contre la sédentarité et l'isolement. Il améliore les facteurs d'équilibre. Séances au CSL :

Lundi, mercredi, vendredi : de 9h15 à 10h, 10h à 10h45 et 10h45 à 11h30

La gymnastique d'entretien

C'est un mélange d'exercices physiques propres au fitness, au stretching et au renforcement musculaire. Ce type de discipline s'adapte pour les seniors souhaitant conserver la forme. Certificat médical obligatoire. **Séances au CSL et à l'Espace Fontaines, 5 allée du Lavoir**

Atelier danses de salon

Cette formule vous permettra, à terme d'apprendre toutes les danses. Cet atelier est accessible à tous, que vous soyez seul ou en couple. Séances : salle de danse du CSL
Jeudi de 15h à 16h et ou 16h à 17h

OÙ SE RENSEIGNER ?

C.C.A.S : 11 rue de la Station - 01 39 32 67 88

www.ville-franconville.fr/mes-services-et-demarches/les-seniors/le-sport-pour-les-seniors/

Les ateliers et activités sur inscription

Atelier Mémoire

Autour de supports et d'activités ludiques, cet atelier se déroule dans une ambiance conviviale où sont proposés des informations sur le fonctionnement de la mémoire et des outils pour la stimuler et l'entretenir.

Travaux d'aiguilles (crochet, couture, broderie ...)

Dans une ambiance conviviale, les ateliers travaux d'aiguilles permettent l'apprentissage de tous les petits secrets nécessaires pour les projets créatifs.

Ateliers créatifs

A la portée de tous, au travers des réalisations proposées, les participants développent dextérité, goût de l'agencement des couleurs, des matières et originalité personnelle en plus de la découverte des techniques.

Atelier Cartes

Ambiance conviviale pour jouer au tarot, rai, belote, au scrabble ...

Lieu des séances :

- Lundi au vendredi de 13h45 à 18h à la **Maison des associations, 2 rue Maréchal Foch**
- Tous les après-midi de 13h30 à 17h30 (sauf le mercredi, le samedi) au **Centre Socioculturel de l'Épine-Guyon, 2 rue des Hayettes**

Atelier Multimédia

Pour acquérir une base ou une progression dans les principaux outils du multimédia.
Séance à la Médiathèque : 34 rue de la Station

LES ASSOCIATIONS FRANCONVILLOISES

Retrouvez le guide des associations sur le site internet de la Ville.

Association de la Retraite Sportive de Franconville ARSF

À l'Association de la Retraite Sportive de Franconville (ARSF), peu importe l'activité, la bonne ambiance sera toujours au rendez-vous. Que ce soit autour d'un jeu de société, lors d'une marche nordique ou pendant une séance de tir à l'arc, l'important pour ces adhérents retraités reste avant tout la convivialité.

Renseignements : LATITUDE - 2 rue Épine-Guyon - 01 30 72 51 47

RESTEZ INFORMÉS

Quoi ?	Se renseigner	Coordonnées
« Guides livrets » de la Mairie par thèmes : Centre socioculturel – Maisons de proximité – Vie sportive – Maisons des associations – Guide des Seniors		Mairie Maisons des associations Centre culturel Tous les lieux publics.
« Le mag' de Franconville »		
Le guide Culture – Franconville		
Le site internet de la Ville		www.ville-franconville.fr - 01 39 32 66 00
« Le journal de François »	Informations de proximité de la vallée de Montmorency	www.journaldefrancois.fr
« cours d'informatique » gratuits pour débutants		www.francenum.gouv.fr/guides-et-conseils/strategie-numerique/comprendre-le-numerique/cours-dinformatique-gratuits



© Freepik

Vos déplacements

Un minibus pour le transport des seniors

Un minibus de 8 places est à la disposition des Franconvillois de 60 ans et plus.
Passages les lundi, mardi, jeudi et vendredi dès 9h le matin et 14h l'après-midi. Pas de passage pendant le mois d'août.

Destinations :

Supermarchés

Hopitaux : Argenteuil, Montmorency et Eaubonne

Cliniques : Claude Bernard, Laboratoires d'analyses et Radiologie

Cimetière : ancien et nouveau

OÙ SE RENSEIGNER ?

Réservation 48H à l'avance

C.C.A.S
01 39 32 67 88

Formulaire AMETHYSTE

La carte Améthyste concerne les personnes **de plus de 60 ans**, les adultes handicapés, les anciens combattants et les veuves de guerre ; cette carte de transport permet de voyager sur le réseau d'Île-de-France.

OÙ SE RENSEIGNER ?

Formulaire à retirer à l'accueil du CCAS et à retourner au conseil départemental du Val-d'Oise.

Pass Local

Il ne concerne que les personnes de plus de 60 ans. Cette carte de transport LACROIX permet de voyager sur des lignes de bus de la Communauté d'agglomération Val Parisis.

OÙ SE RENSEIGNER ?

L'inscription se fait à l'accueil du CCAS : 01 39 32 67 88

La carte solidarité transport

Cette carte s'adresse aux bénéficiaires de la Couverture Maladie Universelle Complémentaire (CMUC), de l'Allocation de Solidarité Spécifique (ASS), du Revenu de Solidarité Active (RSA) ainsi qu'aux personnes bénéficiant de l'Aide Médicale d'État (AME). Elle permet d'obtenir des réductions variables en fonction des conditions de ressources pour voyager en Ile-de-France sur les lignes régulières de transport public.

OÙ SE RENSEIGNER ?

Agence Solidarité Transport
Tél N°vert : 0 800 94 89 99
Gratuit depuis un poste fixe
www.solidaritetransport.fr

Les services seniors de la SNCF

La SNCF propose différentes réductions pour les déplacements : carte senior, tarif découverte... Elle offre également un service d'accompagnement des seniors non handicapés lors de leurs déplacements sur les lignes Paris-province appelé SENIORS PLUS.

OÙ SE RENSEIGNER ?

Cette aide payante fait appel à un réseau privé « Age d'Or Service » 36 35 puis 66

Les services seniors de la RATP

La RATP équipe progressivement ses bus de planchers surbaissés de façon à en faciliter l'accès. Ces bus, comme le métro, le RER, et les tramways comportent des places réservées aux personnes de 75 ans et plus. Ces places sont identifiables grâce à une étiquette XXXX.

OÙ SE RENSEIGNER ?

www.ratp.fr > facilité d'accès > aménagement
www.infomobi.com
Service d'information pour les personnes handicapées en Île de France.
N°Cristal : 0970 81 83 85

Les taxis équipés

Sur demande, des sociétés proposent des taxis spécialement équipés pour transporter des personnes à mobilité réduite. Elles disposent de véhicules aménagés (sièges pivotants ou rampes d'accès)

OÙ SE RENSEIGNER ?

Renseignez-vous directement auprès des sociétés de taxis.

PAM95 Le service spécialisé du département du Val-d'Oise

Ce service s'adresse aux titulaires d'une carte d'invalidité d'au moins 80 % et permet la réservation d'un véhicule qui vient chercher la personne, pour un transport régulier ou occasionnel, à l'adresse de son choix. Coût selon la zone de transport, tous les jours de 6h à minuit, sauf le 1^{er} mai.

OÙ SE RENSEIGNER ?

Tél : 0806 00 95 95 (service gratuit- prix d'un appel local) **Horaires** : de 7h à 20h
124 Rue Salvador Allende - 95870 BEZONS

www.pam95.iledefrance-mobilites.fr
Consultation sur le site : «conditions générales d'utilisation du service PAM95»

www.pam95.iledefrance-mobilites.fr/sites/default/files/2021-08/Conditions-generales-d-utilisation-du-service-PAM-95.pdf

Transport PMR (personne à mobilité réduite)

Il s'agit d'une notion très large, qui regroupe de nombreuses réalités : il concerne les personnes en situation de handicap mais aussi les personnes gênées dans leurs mouvements et leurs déplacements en général.

OÙ SE RENSEIGNER ?

HANDI-Trans est une société de transport de personnes qui vous offre une gamme très diversifiée de services. Le transport des particuliers, des professionnels et des personnes à mobilité réduite

www.handi-trans.com/index.html

Tél : 06 25 22 67 01

Email : contact@handi-trans.com



Les soins infirmiers à domicile (SSIAD)

Les SSIAD (Services de Soins Infirmiers à Domicile) interviennent à domicile pour dispenser des soins aux personnes âgées et aux personnes en situation de handicap. Ils contribuent à accompagner les personnes à leur domicile. Leurs interventions sont prises en charge par l'Assurance Maladie. Elles se font sur prescription médicale.

OÙ SE RENSEIGNER ?

SSIAD - 1 rue d'Enghein à EAUBONNE
Tél : 01 34 27 26 73

www.sanitaire-social.com/fiche/ssiad-service-de-soins-infirmiers-a-domicile-laubonne-95600/95-52370

www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr/vivre-a-domicile/beneficiaire-de-soins-a-domicile/les-ssiad-services-de-soins-infirmiers-domicile

Association développement des soins Infirmiers à domicile	OÙ SE RENSEIGNER ?
Assurer des soins infirmiers et de confort à domicile pour des patients âgés dépendants de 60 ans et plus, ainsi qu'aux personnes en situation de handicap. L'ASSID assure également la prise en charge des patients souffrant de troubles cognitifs et neurologiques.	<ul style="list-style-type: none"> ADSSID - 55 Avenue de Paris 95230 Soisy sous Montmorency Equipe soignante 6 rue du 11 Novembre à Soisy s/ Montmorency 01 34 10 06 77 - www.adssid.org/infos/

Les aides financières possibles	OÙ SE RENSEIGNER ?
N'hésitez pas à vous rapprocher de votre mutuelle complémentaire qui peut vous apporter de l'aide dans de nombreux domaines. Vous pouvez également vous adresser à votre caisse de retraite complémentaire : AGIRC-ARRCO - TSA 83210 - 92126 Montrouge CEDEX	

<p>Forfait journalier : Demandez à votre mutuelle les modalités de prise en charge du forfait journalier en cas d'hospitalisation.</p> <p>Mutuelle : L'assurance maladie peut vous aider financièrement à souscrire à une mutuelle complémentaire.</p> <p>Complémentaire santé : La caisse primaire d'assurance maladie développe aussi une aide à la complémentaire santé. Elle dispose d'un fond de secours qui sert d'aide exceptionnelle pour le financement de soins importants, comme la pause de prothèse...</p> <p>Couverture maladie universelle : Si vous disposez de faibles revenus, vous pouvez bénéficier de la Couverture Maladie Universelle (CMU).</p>	<ul style="list-style-type: none"> CPAM 1 rue Chauffours à Cergy Documents Administratifs 20 rue Chauffours à Cergy Ouvert du lundi au vendredi : 9h-12h30 et 14h-17h Le Jeudi de 8h30 à 12h30 Tél : 01 84 90 36 46
---	--

Le SSD (Service Social Départemental)	OÙ SE RENSEIGNER ?
<p>L'assistance sociale en France est exercée par de nombreux acteurs. A la fois publics, mais aussi privés dans certaines situations. Aide familiale, service social à destination des plus démunis. Mais aussi soutien aux seniors et aux personnes handicapées.</p> <p>Vos assistants sociaux de proximité s'adressent à un très large public avec des missions. C'est la raison pour laquelle, il existe aussi de très nombreuses structures pour vous recevoir.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Du lundi au vendredi (sauf mardi après-midi) : 8h30-12h30 / 13h30-17h20 01 34 33 57 20 Immeuble Jean Mermoz 40 rue de la Station 95130 Franconville-la-Garenne

Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH)	OÙ SE RENSEIGNER ?
<p>Lieu unique d'accueil, la Maison Départementale des Personnes Handicapées «exerce une mission d'accueil, d'information, d'accompagnement et de conseil des personnes handicapées et de leur famille ainsi que de sensibilisation de tous les citoyens aux handicaps».</p> <p>Au besoin, la MDPH oriente les personnes handicapées et leurs proches vers d'autres interlocuteurs dédiés.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Dossier à retirer au C.C.A.S 11 rue de la Station MDPH : 01 34 25 16 50 www.mdpv.valdoise.fr www.solidarites-sante.gouv.fr/7-ministere/acteurs/agences-et-operateurs/article/mdph-maisons-departementales-des-personnes-handicapees

Allocation Personnalisée d'Autonomie	OÙ SE RENSEIGNER ?
<p>L'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) à domicile est réservée à la prise en charge des dépenses engagées par la dépendance d'une personne (aide ménagère, auxiliaire de vie, frais d'hygiène, adaptation du logement, portage des repas...). Elle permet de favoriser le maintien à domicile. Dans cette allocation, il y a une participation qui reste à la charge du bénéficiaire. Cette participation également appelée «Ticket modérateur» est calculée en fonction de vos ressources.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Dossier à retirer au C.C.A.S Tél : 01 39 32 67 88 - 01 39 32 67 77 Direction des Personnes Agées (DPA) Directions du Conseil départemental 2 avenue du parc - CS 20201 CERGY 95032 Cergy Pontoise Cedex 01 34 25 35 73 www.valdoise.fr/aide-et-service/5/6-allocation-personnalisee-d-autonomie-a-domicile-apad.htm

En cas d'urgence	
<p>Hôpital Simone Veil (2 sites)</p> <ul style="list-style-type: none"> 14 Rue Saint Prix - Eaubonne 1 Rue Jean Moulin- Montmorency 01 34 06 60 00 - www.hopital-simoneveil.fr <p>Autres coordonnées téléphoniques</p> <p>Pompiers : 18 / Samu : 15 / Police : 17</p> <p>Centre anti-poison : 01 40 05 48 48</p> <p>SOS Médecins : 01 30 40 12 12</p> <p>Urgences dentaires : 09 705 00 205</p>	<p>Renseignements complémentaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> www.ville-franconville.fr/mes-services-et-de-marches/la-sante-et-lhygiene/centre-municipal-de-sante

Le Centre Municipal de Santé (CMS)

Le Centre Municipal de Santé met à votre service, une équipe de médecins généralistes, de spécialistes, de chirurgiens-dentistes et d'orthodontistes.

Service médical : 01 39 32 66 01
Service dentaire : 01 39 32 66 34
Tél Infirmierie : 01 39 32 66 33

9 rue de la Station
Horaires : le CMS reçoit du lundi au vendredi de 8h30 à 19h le samedi de 8h30 à 12h.

Le guide «CMS 2021» indique les médecins par spécialités – A télécharger :

www.ville-franconville.fr/wp-content/uploads/2021/09/Guide-CMS-2021.pdf

Où prendre rendez-vous ?

Vous avez également la possibilité de prendre rendez-vous 24h/24 et 7jours/7 via la plateforme en ligne Doctolib.fr.



Clinique du Sequoia
87 Chaussée Jules César
01 34 44 07 07

Nathalie Le Carves
8 Place de la gare
01 34 14 28 28

Nicolas Brun
50 rue de Paris
01 34 44 10 10

ESTHIMA
Pompes funèbres animalières
08 05 62 22 22

du lundi au vendredi 8h-18h
le samedi 8h30-12h30

**Association de Protection Animale
l'Arche de Noé**
1 av. André - 01 30 72 42 31

SPA Gramont Gennevilliers
30 av. du Général de Gaulle
92230 Gennevilliers
01 47 98 57 40

SERVICES PARA-MÉDICAUX DU CENTRE MÉDICAL DE SANTÉ

DIÉTÉTICIENNE

INFIRMERIE

ORTHOPTIE

VACCINATIONS GRATUITES

SERVICES MÉDICAUX

MÉDECINE GÉNÉRALE PÉDIATRIE ENDOCRINOLOGIE

ORL OPHTALMOLOGIE CARDIOLOGUE

GYNÉCOLOGIE MÉDICALE GASTRO-ENTRÉROLOGIE

RHUMATOLOGIE ANGIOLOGIE PHLÉBOLOGIE

ASSISTANCE POUR LES ANIMAUX DE COMPAGNIE

Vous devez être hospitalisé, et vous n'avez personne pour accueillir votre chien, chat, poisson rouge... ?

Le chenil ou la pension (réserver plusieurs semaines à l'avance)

La famille d'accueil, recherche sur internet par les mots clés suivants : le pet-sitting (site de wamiz, animaute etc.)

Un autre senior : recherche sur le site avec les mots clés : le site Ani seniors services, seniors à votre service, Golden Day, des retraités proposent de garder des animaux. Guide de réponse dans l'annuaire « Essentiel autonomie » Caisse de retraite Malakoff Humanis.

www.essentiel-autonomie.com/aider-quotidien/animaux-compagnie-personnes-agees-toutes-reponses

OÙ SE RENSEIGNER ?

Sur les sites internet





Vieillesse à domicile

Service d'accompagnement et d'aide à domicile

Le service d'accompagnement et d'aide à domicile intervient toute l'année. Un plan d'aide personnalisée pour la vie quotidienne des personnes âgées. Aide à la toilette corporelle non médicalisée, sorties accompagnées, aide à l'environnement (hygiène du cadre de vie, courses, cuisine, démarches administratives)

OÙ SE RENSEIGNER ?

- Prendre contact directement avec les prestataires à domicile (page 30).

Le portage des repas à domicile

Le C.C.A.S a mis en place le service du portage des repas à domicile pour les seniors et pour les personnes à mobilité réduite.

OÙ SE RENSEIGNER ?

- Inscriptions au C.C.A.S sur rendez-vous, avec un certificat médical, carte d'identité et le dernier avis d'imposition.
- C.C.A.S : 01 39 32 67 88

Prévenir en cas de problème Pensez à la téléassistance

Vivre à domicile en toute tranquillité c'est possible avec le boîtier Télé Assistance. Il est muni d'un émetteur portatif (collier, ou bracelet) qui permet par une simple pression, d'entrer en contact avec une centrale qui vous apporte assistance et écoute. 24h/24, un chargé d'écoute répondra à vos appels en cas de chute, malaise ou agression. Installation par une société spécialisée agréée par le Conseil départemental chez les personnes âgées. Ce boîtier fait l'objet d'un abonnement mensuel pouvant être pris en charge par l'APA et votre mutuelle.

OÙ SE RENSEIGNER ?

- Formulaire à retirer au C.C.A.S. : 01 39 32 67 88 sur rendez-vous

Service d'Aide à domicile SAAD du Val D'Oise

Le SAAD s'adresse aux personnes âgées et aux personnes en situation de handicap. Son objectif est de les maintenir à leur domicile en leur apportant aide et accompagnement au quotidien pour favoriser leur autonomie. (voir liste ci-contre)

OÙ SE RENSEIGNER ?

- www.senior.valdoise.fr/1058-service-d-aide-a-domicile.htm

Canicule : Que faire en cas de fortes chaleurs ?

Le Centre Communal d'Action Sociale tient à jour en mairie un registre où sont inscrits les noms, âges, adresses des personnes nécessitant une surveillance particulière (maladie, isolement, grand-âge...). Ces personnes font l'objet d'un appel téléphonique quotidien de la part d'un agent du CCAS en cas de forte chaleur. Ce service est à destination des personnes isolées, âgées de plus de 65 ans et des personnes handicapées. Il vient en complément d'autres actions de la ville comme le rappel des consignes pour se protéger de la chaleur et s'hydrater.

OÙ SE RENSEIGNER ?

- C.C.A.S : 01 39 32 67 88 / 01 39 32 67 77 du 1er juin au 31 août
- Canicule Infos services (appel gratuit) n°vert : 0 800 06 66 66 entre le 19 juillet et 31 août

Fournisseur de matériel médical

OÙ SE RENSEIGNER ?

Une liste de fournisseur de matériel médical est disponible sur votre centre Assurance Maladie (AMELI).

Mais aussi :

Contactez votre pharmacien habituel.

- www.ameli.fr
- annuaire.sante.ameli.fr/trouver-un-professionnel-de-sante/fournisseur-de-materiel-medical-et-para-medical/95-val-d-oise-en-ner
- annuaire.sante.ameli.fr/professionnels-de-sante/recherche/liste-resultats-page-1-par_page-20-tri-distance_asc.html

LES ASSOCIATIONS

Trouver une association à Franconville. Complément d'annuaire des «Associations» sur le site de la Ville. www.ville-franconville.fr/mes-services-et-demarches/vie-associative/annuaire/maisondesassociations@ville-franconville.fr

Tél : 01 39 32 66 00

Alcooliques Anonymes

09 69 39 40 20

France ALZHEIMER

01 42 97 52 41- 0800 97 20 97
www.francealzheimer.org/

France Parkinson

01 45 20 22 20
www.franceparkinson.fr - infos@franceparkinson.fr

Fédération Française des diabétiques

01 40 09 24 25
federation-francaise-diabetiques.france-assos-sante.org/

Fondation ARC - CANCER

08 10 81 08 21
www.fondation-arc.org/s-informer-sur-le-cancer
www.fondation-arc.org/cancer/contacts-utiles

Handicap

www.handicap.fr

LISTE DES AIDES À DOMICILE DU VAL D'OISE

Raison sociale	Téléphone	Courriel
A DOM	01 34 72 76 10	adom95@gmail.com
AADSP CEVAL / CLEO GROUP - FRANCONVILLE	01 34 22 02 44	contact@cleo-group.fr
AADSP NEVO / CLEO GROUP	01 34 22 02 44	contact@cleo-group.fr
AADSP NOVAL	01 80 92 66 88	sonia.lokossou@mezi-line.fr
AADSP SEVO / CLEO GROUP	01 34 22 02 44	contact@cleo-group.fr
AADSP SOVO - CERGY	01 80 92 66 88	pascal.tretarre@mezi-line.fr
AADSP SOVON / CLEO GROUP - ARGENTEUIL	01 34 22 02 44	contact@cleo-group.fr
AB SERADOM / ACCOMPAGNEMENT BIEN ETRE PAR LES SERVICES A DOMICILE	01 34 04 10 08	abseradom@gmail.com
ACCOMPAGNEMENT INSERTION DEVOIRS ESTHETIQUES SERVICES / AIDES 78	09 61 67 19 93	aides78@hotmail.fr
AD SENIORS 95	01 34 02 36 76	ads95nord@adseniors.com
ADENIOR CERGY PONTOISE - ASKALOA	06 98 64 23 89	aloreau.askaloa@gmail.com
ADHAP SERVICES - PRESTIUM	01 39 59 32 65	domidom95@domidom.fr
ADMR - ASSOPEP	01 34 05 22 61	ckoudrine@fede95.admr.org
ADMR - PRO ALLIANCE 95	01 34 17 20 34	proalliance95@free.fr
ADMR MONTSOULT ET SES ENVIRONS	01 34 73 11 89	admr-montsoul@fede95.admr.org
ADMR PLAINE DE FRANCE	01 30 35 40 47	madmrdeplainedefranwce@sfr.fr
ADMR VEXIN-CERGY AGGLO	01 34 46 83 99	
ADMR VEXIN-CERGY AGGLO	01 34 78 09 20	admr-nucourt@fede95.admr.org
AFAD / ASSOCIATION AIDE FAMILIALE A DOMICILE	01 39 91 92 00	l.monlouis@afad-idf.asso.fr
AGE D OR SERVICE L ISLE ADAM / SERVICES D OR	09 62 63 84 97	memlik98@gmail.com
AGE D OR SERVICES - HERBLAY-SUR-SEINE	01 39 95 81 07	aos-herblay@agedorservices.com
AGE D OR SERVICES / DB SERVICES - ARGENTEUIL	01 34 34 06 46	argenteuil@agedorservices.com
AID.VITAL	01 39 92 40 95	contact@aidvital.com
ALDS SAP	01 34 74 80 60	gheriba.yakini@alds.org
ALLIANCE VIE - EAUBONNE	01 71 68 10 20	eaubonne@alliance-vie.com
ALTIDOM ALP - ILE DE FRANCE	01 30 15 09 00	contact@altidom.fr
AM2S / accompagnement bien être par les services à domicile	01 30 31 00 32	am2s.adquotidien95@orange.fr
AMAD ENGHEN	01 34 12 96 24	amad_enghein@hotmail.fr
AMD SAUSSERON	07 71 35 31 00	amdsausseron@outlook.fr
AMELIS GROUPE SODEXO	01 84 28 01 99	contact-eaubonne@amelis.services.fr
AMELIS DOMICILE SERVICES	01 84 28 06 36	n.meilleur@amelis-services.fr
AMI SERVICES	01 39 59 22 33	association@ami-services.fr

LISTE DES AIDES À DOMICILE DU VAL D'OISE

AMICIAL	01 34 30 80 40	maja.milosevic@amicial.fr
APA / ALLIANCE VIE TAVERNY	01 39 32 12 94	taverny@alliance-vie.com
APEF SERVICES / CERGY VEXIN HOME SERVICES	01 34 20 79 20	Sawsene.ferhat@apef.fr
APPRENDRE AU QUOTIDIEN / DECCLIC	06 19 49 14 89	contact@declicc.fr
AQUARELLE SERVICE / DOMILOU	06 23 82 19 51	m.iratene@aquarelle-service.fr
ARIAF (ASSOCIATION REGIONALE INTERCOMMUNALE AIDE FAMILIALE - FRANCONVILLE)	01 34 44 00 95	ariaf95@orange.fr
ARPAVIE@DOM - HERBLAY-SUR-SEINE	01 34 18 11 24	info@association-familia.fr
ASSO FAMILIALE DE SERVICES A LA PERSONNE	01 39 80 66 29	felicite.vincent@afasep.fr
ASSO AMFD / AIDE AUX MERES ET AUX FAMILLES A DOMICILE	01 48 17 78 50	ajarrige@amf.fr
ASSOCIATION BEL AGE ET SERVICES	01 39 90 65 51	belageservices@orange.fr
ASSOCIATION DES SENIORS DU 95	06 39 93 92 66	association.as95@yahoo.fr
ASSO MIEUX VIVRE CHEZ SOI	01 39 84 99 61	mieuxvivrechezsoia@free.fr
ASSO VIVRE MIEUX CHEZ SOI	01 48 21 67 90	
AUTONOMIE SERENITE SERVICES - ADENIOR - ERMONT	01 39 59 78 40	contact@autonomie-serenite-services.fr
AUXI LIFE 95	01 30 34 71 97	Auxilife95@auxilife.fr
AUXILIADOM - CERGY	09 72 47 59 03	nbelaloui@auxiliadom.com
AUXILIARIS	01 40 87 15 15	n.nizard@auxiliaris.fr
AVIDOM	01 45 43 88 40	marion.bouby@avidom.fr
AVO SERVICES COVIVA- ARGENTEUIL	01 30 25 52 81	bernardo.isabel@coviva.fr
AXE2VIE (A2V)	06 22 97 15 44	axe2vie@yahoo.fr
AXEO SERVICES / GLSAP - SANNOIS	01 39 61 50 49	
AXEO SERVICES / SAP VALMONTMORENCY	01 34 17 57 16	valmontmorency@axeoservices.fr
AXEO SERVICES / SAP VALMONTMORENCY	01 34 17 57 16	
AXEO SERVICES MARINES / JMJU SERVICES	01 34 18 11 39	taverny@axeoservices.fr
AXEO SERVICES TAVERNY / JMJU SERVICES	01 34 18 11 39	taverny@axeoservices.fr
BIEN A LA MAISON / ONELA	01 84 28 00 13	argenteuil@onela.com
CATHY SERVICES	09 50 69 62 90	cathy.service@gmx.fr
CCAS ARGENTEUIL	01 34 23 44 97	marielaure.anton@ville-argenteuil.fr

LISTE DES AIDES À DOMICILE DU VAL D'OISE

CIBAIID	09 83 09 23 44	contact@cibaid.fr
DELTA SERVICES / TOUT A DOM SERVICES	01 84 28 01 96	k.delmon@toutadomservices.com
DESTIA / SOUS MON TOIT-FRANCONVILLE	01 34 14 30 62	christel.chantrel@sousmontoit.fr
DOMALIANCE CERGY	01 85 60 58 76	resp-cergy@domaliance.fr
DOMALIANCE VIARMES	01 34 09 81 16	resp-viarmes@domaliance.fr
DOMITYS GALILEE	01 88 26 02 00	gauthier.pare@domitys.fr
DOMUSVI DOMICILE GROSLAY	01 39 83 19 40	agence-grosray@domusvidomicile.com
DOMUSVI DOMICILE PONTOISE	01 74 90 38 53	agence-pontoise@domusvidomicile.com
ELICS SERVICES 78	01 75 93 80 31	contact78@pro-seniors.fr
EQUIPE FAMILIALE	01 39 83 02 25	equipefamiliale@yahoo.fr
ESPERANCE UNIVERS + / EUP	01 41 55 31 48	
ET APRES SERVICES	06 48 09 43 78	a.metayer@etapres-service.fr
FAMILIA SERVICES	01 34 53 01 44	faroukzaoui@ymail.com
FAMILLE ET CITE	01 56 56 43 50	secretariat75@famille-et-cite.asso.fr
FAMILLES SERVICES	01 34 02 07 07	
FAMILLES SERVICES	01 30 36 00 54	
FAMILLES SERVICES	01 39 59 14 74	vincent.gaveriaux@familles-services.fr
FAMILY SERVICES - SANNOIS	01 39 82 00 50	
FAMILY SERVICES	01 39 35 10 94	
GALAAD AUTONOMIE 95 /	01 39 88 59 45	contact@bcvgn.fr
GDS 95 SERVICES MONTIGNY-LES-CORMEILLES	01 34 75 67 31	gonnet@generaledesservices.com
GHENI ASSISTANCE-MONTIGNY-LES-CORMEILLES	06 51 67 15 64	gheniassistance@gmail.com
GIMS - GROUPEMENT INTERPROFESSIONNEL D'INTERET MEDICO-SOCIAL - ARGENTEUIL	06 58 80 77 68	contact@giims.org
GPAAD / BELUS VALERIE	02 32 15 94 08	valerie.belus@gmail.com
HANDICAP AUTISME - PRESTATION PROSERVICES A LA PERSONNE / HAPPY SAP	06 20 47 15 70	jferjul@gmail.com
HETEP YAOUT SERVICES / HIS	01 43 52 64 23	his@donnerlavieauxannees.com
HYGIE SERVICES	01 30 22 24 30	hygieservices@orange.fr
JUSTADOM - ARGENTEUIL	01 76 29 50 34	contact@justadom.com
LA GIRANDIERE - RESIDE ETUDES SENIORS	01 30 17 48 00	marie-helene.ah-yu@reside-etudes.fr
LA VIE FACILE	01 39 91 64 80	laviefacile@orange.fr
LAVICADO 78	09 73 64 34 38	lavicado_78@yahoo.fr
TOUT A DOM SERVICES	03 44 56 47 22	f.gerard@toutadomservices.com
LA VIE FACILE	01 39 91 64 80	laviefacile@orange.fr

LAVICADO 78	09 73 64 34 38	lavicado_78@yahoo.fr
LE COMPTOIR DES SERVICES A DOMICILE / TOUT A DOM SERVICES	03 44 56 47 22	f.gerard@toutadomservices.com
MAISON ET COMPAGNIE	01 39 72 92 35	maisonetcompagnie@orange.fr
NOUVEL HORIZON SERVICES	01 43 98 12 29	lamar@nouvelhorizon.fr
O2 BEAUMONT	07 75 27 40 17	beaumont@o2.fr
O2 CERGY	06 73 45 52 43	touriaberrabah@o2.fr
O2 ENGHEN - SANNOIS	07 75 21 53 45	axel.geridan@o2.fr
O2 SANNOIS	02 43 72 02 02	amina.kadi@o2.fr
OSDB / OMNICA SERVICE À LA PERSONNE	01 34 05 88 02	osdb@omnica.fr
PETITS-FILS (VALTEO) ENGHEN-LES-BAINS	06 34 06 51 92	antoine.lechatelier@petits-fils.com
PETITS-FILS PONTOISE	01 84 27 06 85	evelyne.rigatti@petit-fils.com
PLURIAGE SERVICES ERMONT	01 39 78 01 47	bruno.pochelu@pluriage-services.fr
PRESENCE 2000 - CERGY	01 30 17 12 23	info@presence2000.fr
PRESENCE A DOMICILE- ILE-DE-FRANCE	01 39 76 31 32	
PROXIM AIDE ASSISTANCE	01 39 87 57 48	apaa2@hotmail.fr
4 MAINS SERVICE A DOMICILE	01 34 66 67 78	emilie.houp@mezi-line.fr
RE-SOURCE	01 30 10 25 90	re.source@wanadoo.fr
RESIDENCE ADAMOISE SENIOR / LES ESSENTIELLES	01 82 40 02 99	
SENIOR COMPAGNIE TAVERNY / CENTENIOR	09 81 71 20 52	beatrice.bonnet@senior-compagnie.fr
SENIOR PLUS	01 34 05 04 44	seniorplus@orange.fr
SERENA	09 69 32 83 27	arnaud.barais@ima.eu

SERVICE DES 3 FORETS	01 39 35 28 49	3forets@wanadoo.fr
SERVICE ET CONFORT POUR LA PERSONNE AGEÉ / SCPA	06 58 28 09 17	association.scpa@outlook.fr
SI BIEN CHEZ VOUS	01 39 22 39 44	contact@agencesibienchezvous.fr
SOPHIE SERVICES A LA PERSONNE	01 34 05 89 96	sophie.aideadomicile@orange.fr
TEAM-AIDE	01 34 04 25 22	contact@team-aide.fr
TOUJOURS PRESENT POUR VOUS	09 72 81 06 68	
TOUT A DOM SERVICES AUX PARTICULIERS	01 34 16 58 70	a.yazgoren@toutadomservices.com
TREMPIN 95	01 39 91 18 10	tremplin@tremplin95.fr
TRISKELL SERVICES / VIVA SERVICES BEAUCHAMP	01 39 32 02 95	agence.beauchamp@vivaservices.fr
VITALLIANCE-CERGY	01 34 24 18 30	touria.hadi@vitalliance.fr

Raison sociale	Ville	Site Internet et ou Email	Téléphone
SHIVA	Montigny Les Cormeilles	menage.shiva.fr/	01 39 60 16 14
ADMR	Val d'Oise ADMR SOISY	www.fede95.admr.org	01 34 05 22 60
SENIOR CIE	Taverny	beatrice.bonnet@senior-compagnie.fr	09 81 71 20 52
02 Enghien	Sannois	www.o2.fr/ axel.geridan@o2.fr	07 75 21 53 45
DESTIA SOUS MON TOIT	Franconville	www.destia.fr/ christel.chantrel@sousmontoit.fr	01 34 14 30 62
ARIAF	Franconville	www.ariaf.fr ariaf95@orange.fr	01 34 44 00 95
ALLIANCE VIE	Taverny	www.alliance-vie.com/ taverny@alliance-vie.com	01 39 32 12 94
SAAD		www.senior.valdoise.fr/1058-service-d-aide-a-domicile.htm	
SENIOR COMPAGNIE	St Gratien	senior-compagnie.fr/ saintgratien@senior-compagnie.fr Me Angélique DANIE	01 86 53 99 89
AMELIS (GROUPE SODEXO)	Eaubonne	www.amelis-services.com/ contact-aubonne@amelis.fr	01 84 28 01 99 01 56 58 51 20
PETITS FILS	Cormeilles-en-Parisis	www.petits-fils.com/	01 84 28 07 87

Source : Senior Val d'Oise



© Freepik

Les résidences « Autonomie »	OÙ SE RENSEIGNER ?
La Bonne Rencontre est un établissement médico-social, accueillant des séniors valides et autonomes de plus de 60 ans. La résidence est conventionnée au titre de l'Aide Personnalisée au Logement (APL) et habilitée à recevoir des bénéficiaires de l'Aide Sociale (AS).	Foyer logement ARPAVIE Résidence la Bonne Rencontre 4, rue de la Bonne Rencontre - 01 34 13 53 04 www.arpavie.fr/residence/residence-la-bonne-rencontre

EHPAD	OÙ SE RENSEIGNER ?
Les maisons de retraite, désormais appelées Établissements d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD), proposent des logements pour les personnes âgées de plus de 60 ans ayant besoin d'une assistance médicale et d'une surveillance dans les actes de la vie quotidienne. <ul style="list-style-type: none"> • Yvonne de Gaulle • Résidence Montfrais 	Yvonne de Gaulle 55 Avenue des Marais - 01 34 14 30 03 ehpad-yvonedegaulle.groupe-acppa.fr/ Résidence de Montfrais 35 rue du Chemin neuf 01 34 37 20 00 - 08 00 97 79 77 (Services et appels gratuits) www.korian.fr/maison-retraite/

Résidences seniors et services dans le Val-d'Oise	OÙ SE RENSEIGNER ?
Résidences autonomie ou EHPAD, les personnes âgées autonomes, semi-autonomes ou dépendantes trouvent l'établissement adapté à leurs besoins spécifiques dans le département de leur choix, grâce à un conseiller dédié.	Tel : 0800 941 340 www.retraiteplus.fr/residence-senior-service/ile-de-france/val-d-oise-95/ Orientation gratuite en maison de retraite
1001 résidences seniors : recevez gratuitement le catalogue des maisons de retraite dans le Val-d'Oise.	Tél : 0 805 694 870 -Appel gratuit https://1001residences-seniors.com/demande-dinformation-dpt-val-d-oise-95/
Résidences seniors en location dans le Val d'Oise	OÙ SE RENSEIGNER ?
Découvrez dans le Val-d'Oise (95) toutes les résidences seniors qui proposent des logements à la location. Situé au Nord de l'agglomération parisienne, le Val-d'Oise appartient à la région Ile-de-France. Ses villes principales sont Cergy, Pontoise, Ermont, Sarcelles ou encore Argenteuil. Au nord-ouest du département, se trouve le Parc Naturel Régional du Vexin Français, qui offre de beaux paysages naturels préservés.	Tél : 01 86 26 66 12 de 9h à 18h www.logement-seniors.com/residences-seniors-2-1-2-2/val-d-oise-95/

COMMENT FINANCER MON LOGEMENT

Les aides financières

L'Aide Personnalisée au Logement (APL)	OÙ SE RENSEIGNER ?
Si vous êtes locataire d'un logement ou accueilli en résidence «autonomie», vous pouvez, sous certaines conditions, bénéficier d'aides au logement. Dossier à retirer auprès de votre Caisse d'Allocations Familiales (CAF)	CAF - 13 Bld de l'Oise - 95000 CERGY Tél : 3230
Le Fond de Solidarité Logement (FSL)	OÙ SE RENSEIGNER ?
Le FSL accorde des aides ponctuelles pour l'accès et le maintien dans votre logement, sous certaines conditions.	www.aide-sociale.fr/demande-fsl/

<p>Pour les personnes vivants en établissement L'Aide Sociale à l'Hébergement (ASH)</p>	<p>OÙ SE RENSEIGNER ?</p>
<p>Vous pouvez en bénéficier si vous avez 65 ans ou plus, et si vos ressources sont insuffisantes pour assurer les frais d'hébergement en EHPAD. De même si l'établissement privé qui vous accueille est habilité à recevoir l'aide sociale. Si vos proches ne sont pas en capacité financières de payer en totalité des frais d'hébergement, vous pouvez solliciter l'ASH.</p>	<p>www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2444</p>
<p>L'assurance retraite</p>	<p>OÙ SE RENSEIGNER ?</p>
<p>L'aide à l'hébergement temporaire accordée par la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse (CNAV). Cette aide est attribuée pour une durée maximale de 20 Jours et versée directement au retraité. Le montant varie en fonction de vos ressources.</p>	<p>L'assurance Retraite d'Ile-de-France CS 70009 - 93166 Noisy le Grand www.lassuranceretraite-idf.fr Tél : 3960</p>

<p>La réduction d'impôt pour frais d'hébergement de long séjour</p>	<p>OÙ SE RENSEIGNER ?</p>
<p>Si vous êtes hébergé(e) dans un établissement long séjour ou un établissement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD), vous pouvez bénéficier d'une réduction d'impôt égale à 25 % des sommes réglées pour l'hébergement et la dépendance durant l'année dans la limite d'un plafond fixé. Demandez votre relevé annuel des dépenses et frais d'hébergement à l'établissement d'accueil et la joindre à votre déclaration d'impôts.</p>	<p>SIP (Service Impôts Particulier) 421 Rue Jean Richepin- BP 85 95125 ERMONT Tél : 01 30 72 82 00 demarchesadministratives.fr/service-des-impots/franconville-95130 www.economie.gouv.fr/particuliers/personnes-agees-reduction-impot-ehpad#</p>
<p>Le Fond de Solidarité Énergie FSE</p>	<p>OÙ SE RENSEIGNER ?</p>
<p>Ce fonds s'adresse aux ménages locataires qui éprouvent des difficultés particulières, en raison notamment de l'inadaptation de leurs ressources ou de leurs conditions d'existence, à résorber leur impayé de facture d'électricité et/ou de gaz.</p>	<p>Directions du Conseil départemental 2 avenue de la Palette - 95000 CERGY Tél : 01 34 25 34 17 www.valdoise.fr/aide-et-service/47/6-fonds-de-solidarite-logement-aide-aux-impayes-d-energie.htm</p>



<p>Logement Intergénérationnel COHABILIS</p>	<p>OÙ SE RENSEIGNER ?</p>
<p>Le logement intergénérationnel repose sur l'échange volontaire entre deux personnes qui s'entraident et partagent des temps en commun : un jeune de moins de 30 ans en recherche de logement temporaire avec un senior de 60 ans et plus disposant d'une chambre.</p>	<p>Réseau Cohabilis 10 Quai de la Loire - 75019 Paris 09 72 63 88 46 Ouvert du mardi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h. contact@cohabilis.org / www.cohabilis.org/</p>
<p>Le guide de l'observatoire de santé Ile-de-France</p>	<p>OÙ SE RENSEIGNER ?</p>
<p>L'observatoire régional de santé d'Ile-de-France édite un «guide des établissements pour personnes âgées». Les structures sont classées par arrondissement pour Paris et par Département, puis par commune pour la banlieue. www.ors-idf.org</p>	<p>Observatoire régional de santé d'Ile-de-France ORS Île-de-France 15, rue Falguière - 75015 Paris 01 77 49 78 60 - www.ors-idf.org Ouvert du lundi au vendredi de 8h à 18h Médiathèque Françoise Choay : 10h - 17h</p>

L'agence départementale d'information sur le logement du Val-d'Oise	OÙ SE RENSEIGNER ?
L'ADIL95 vous informe sur toutes les questions relatives au logement, elle a pour objectif d'informer gratuitement les usagers sur leurs droits et obligations ainsi que sur les solutions de logement qui leurs sont adaptées.	Maison de l'habitat Rue des Châteaux St Sylvère CERGY -01 87 49 03 33 - www.adil95.org
L'accueil familial d'une personne âgée et/ou handicapée (accueillant familial)	OÙ SE RENSEIGNER ?
L'accueil familial est un dispositif permettant à une personne âgée et/ou handicapée d'être reçue au domicile d'un accueillant familial qui sera rémunéré pour cette prestation. Un contrat d'accueil fixant les conditions matérielles humaines et financières de l'accueil est signé. La personne accueillie peut bénéficier d'aides sociales et fiscales. www.solidarites-sante.gouv.fr www.service-public.fr/particuliers/vosdroits	Conseil Départemental du Val-d'Oise Hôtel du Département 2 avenue du Parc - 95000 Cergy Ouvert du lundi au vendredi de 8h15 à 18h00 01 34 25 30 30 www.valdoise.fr
Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse (CNAV)	OÙ SE RENSEIGNER ?
Pour améliorer votre habitat, la CNAV (Service de l'action sociale) peut prendre en charge une partie de vos frais pour des travaux de rénovation ou adaptation des logements. La participation de la caisse varie selon les ressources, dans les limites d'un plafond. D'autres caisses de retraites proposent des aides à l'amélioration de l'habitat. Vous pouvez également interroger votre mutuelle.	Tél : 3960 www.iledefrance.mutualite.fr
L'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat (ANAH)	OÙ SE RENSEIGNER ?
Des travaux d'adaptation sont nécessaires pour vivre chez vous, le plus longtemps possible . Il s'agit de travaux qui vous facilitent la vie au quotidien. Par exemple le remplacement de la baignoire par une douche de plain-pied ou l'installation d'un monte-escalier électrique. Grâce à l'aide financière Habiter facile, l'ANAH peut financer jusqu'à la moitié de vos travaux et vous accompagner dans toutes les étapes de votre projet.	Espace conseil : ADIL95 BâtG La croix Saint Sylvère Rue des Châteaux St Sylvère - 95000 Cergy - 01 30 32 83 15 - www.anah.fr - www.adil95.org Information@adil95.org -
SOLIHA (solidaires pour l'habitat)	OÙ SE RENSEIGNER ?
Cette association vous conseille gratuitement sur les travaux à réaliser pour améliorer le confort de votre logement (rénovation et adaptation logement).	0801 01 02 03 - www.soliha.fr Agence du Val-d'Oise Rue des Châteaux St Sylvère- Bât G - Cergy - 01 30 38 07 08
Le crédit d'impôts pour équipements	OÙ SE RENSEIGNER ?
Tout type d'occupant (propriétaire, locataire ou occupant à titre gratuit qui effectue des dépenses d'équipement pour sa résidence principale, peut bénéficier d'un crédit d'impôt plafonné. Il concerne les travaux et les dépenses d'acquisition ou de remplacement d'équipements spécialement conçus pour les personnes âgées et/ou handicapées. Ces travaux doivent être réalisés par une entreprise et donner lieu à une facture.	Votre centre des impôts dispose d'une liste de travaux éligibles. Centre des impôts Ermont St Leu



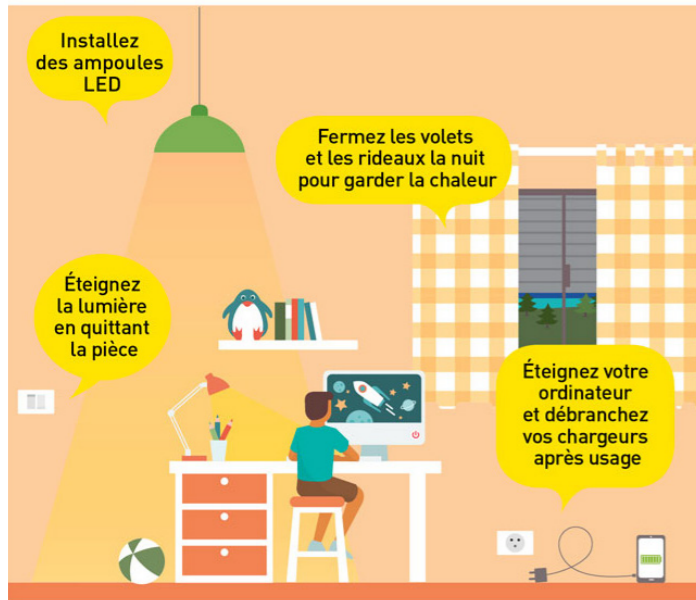
Enrichissement

Économie d'énergie :

Les bons gestes dans la maison-
Réaliser des économies

Où se renseigner ?

www.ecologie.gouv.fr/des-gestes-simples-faire-des-economies-denergie-dans-maison



La définition « LES PROCHES AIDANTS »

Le code de l'action sociale et des familles définit le proche **aidant** comme étant «son conjoint, le partenaire avec qui elle a conclu un pacte civil de solidarité ou son concubin, un parent ou un allié, définis comme aidants familiaux, ou une personne résidant avec elle ou entretenant avec elle des liens étroits et stables, qui lui vient en aide, de manière régulière et fréquente, à titre non professionnel, pour accomplir tout ou partie des actes ou des activités de la vie quotidienne. De fait, ils sont bénévoles. La position juridique de l'aidant est mal définie et pose le problème de sa reconnaissance.

Le congé du proche aidant :

Il remplace le congé de soutien familial et permet d'obtenir de son employeur un congé non rémunéré de trois mois renouvelable dans la limite d'un an sur toute la carrière. La personne à aider doit être un membre de la famille et gravement dépendante.

Les aidants	OÙ SE RENSEIGNER ?
<p>Le but : proposer une information claire et précise à l'attention des aidants, afin de leur permettre de « souffler », de s'occuper de soi et de faire face aux impératifs de la vie quotidienne : obligations sociales, professionnelles, urgences... Ce guide à télécharger s'adresse aux professionnels et aux bénévoles qui accompagnent les aidants pour leur permettre de les orienter vers celles-ci ou éventuellement, de s'en inspirer.</p> <ul style="list-style-type: none"> • J'ai besoin d'informations et de ressources • J'ai besoin de relai et de soutien à domicile • J'ai besoin de relai et de soutien la nuit • J'ai besoin de relai et de soutien à l'extérieur du domicile • J'ai besoin d'échanger et de partager • J'ai besoin de vacances - Autres dispositifs 	<p>Tél : 3646 Tél : 01 84 72 94 72 - «Avec nos proches»</p> <p>solidarites-sante.gouv.fr/actualites/actualites-du-ministere/article/besoin-de-repit-17-fiches-repere-pour-les-aidants</p>
Le guide des aidants répond aux questions ci-dessous :	OÙ SE RENSEIGNER ?
<p>Qu'est-ce qu'un aidant familial ? Quels sont ses interlocuteurs et ses droits ? Pourquoi constituer un carnet d'aidant familial ? Comment valoriser son expérience ?</p> <p>Le guide de l'aidant familial est téléchargeable sur le site du ministère des Affaires sociales et de la santé.</p>	<p>www.solidarites-sante.gouv.fr/ministere/documenta-tion-et-publications-officielles/librairie/article/aidant-familial-votre-guide-pratique</p>

Liste des sites concernant les aidants

Raison sociale	Répond aux besoins de :	Site internet
CNSA - Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie	Séjours de vacances pour personnes malades avec leurs proches aidants	www.cnsa.fr rubriques aidants
France Alzheimer	Propose des centres adaptés à leurs besoins+ le rôle psychologique de l'aidant, vidéos et formations en ligne gratuites	www.francealzheimer.org rubrique activités adaptées à chacun
Le savoir être aidant	Kit pour les aidants	www.savoi-treaidant.fr
Association je t'aide	Etre salarié de son proche - Les avantages et les inconvénients	www.associationjetaide.org
La maison des aidants	Questions pratiques : Comment utiliser un lève-malade mobile ? Mieux se relever d'un WC	www.lamaisodesaidants.com
Avec les aidants	Franchir la barrière de l'intimité pour la toilette	www.aveclesaidants.fr (rubrique prévention et santé)
Atelier des aidants	Etre aidant tout en continuant à travailler - les congés spécifiques aux aidants - adapter son domicile - démarches et conseils	www.atelierdesaidants.fr
Le site des aidants	Une formation en ligne gratuite ouverte à tous pour les aidants	www.lesitedesaidants.fr
Aidants	Partager vos expériences et posez vos questions - témoignages de personnes aidées, d'aidants - famille	www.aidants.fr



© Freepik

Votre sécurité



© Jcomp pour Freepik

Les seniors sont souvent les cibles de la lâcheté et de la malveillance de certains agresseurs.

Quelques conseils pratiques peuvent éviter de lourds désagréments. N'hésitez pas à faire part des situations qui vous inquiètent.

Sollicitez vos proches, vos voisins, la police municipale et la police nationale afin de rompre votre isolement qui est un facteur d'insécurité.

POLICE MUNICIPALE / NATIONALE QUI FAIT QUOI ?

Police municipale	OÙ SE RENSEIGNER ?
La Police Municipale de Franconville est composée d'Agents de Police Municipale et d'Agents de Surveillance de la Voie Publique (ASVP) dont le rôle est d'assurer une police de proximité basée sur une forte présence sur le terrain, un strict respect de la réglementation du stationnement et une sécurisation des abords des établissements scolaires.	Poste de la Police Municipale 9 rue d'Ermont 95130 Franconville - 01 34 44 04 80 Ouverture au public Lundi, mardi, jeudi, vendredi : 8h-12h / 13h-17h Mercredi et samedi : 8h30 à 12h
Police Nationale	OÙ SE RENSEIGNER ?
La Police Nationale a des pouvoirs de police judiciaire et peut mener des enquêtes et investigations pour garantir la protection et le respect des libertés des personnes et des biens ainsi que la sûreté des instructions de l'État	Police Nationale 10 boulevard Maurice Berteaux 95130 Franconville - 01 70 29 21 20 Commissariat de Police d'Ermont 201 rue Jean Richepin Tél: 01 30 72 66 66

Opération tranquillité vacances	OÙ SE RENSEIGNER ?
Durant vos congés et/ou absences prolongées, la Police Municipale met en place un service : l'opération tranquillité-vacances. Les policiers municipaux assurent des patrouilles régulières et à des horaires aléatoires devant les maisons et appartements dont les occupants sont absents. Ils s'assurent que votre habitation n'a pas été visitée en vérifiant que la porte ou toute autre ouverture n'ont pas été forcées. Déclarez vos dates de congés au poste de Police municipale situé au 9 rue d'Ermont à Franconville, muni d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile. Votre domicile fera l'objet d'une surveillance très particulière dans le cadre des OTV (Opération Tranquillité Vacances).	Poste de la Police Municipale 9 rue d'Ermont 95130 Franconville Tél : 01 34 44 04 80 Horaires : Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h à 12h et de 13h à 17h Mercredi et samedi de 8h30 à 12h.

Agir contre les maltraitances des personnes âgées et des adultes en situation de handicap. Signalez la maltraitance	OÙ SE RENSEIGNER ?
<p>La Fédération 3977 contre les maltraitances est un dispositif associatif d'alerte et de prévention des maltraitances envers les personnes en situation de vulnérabilité (notamment âgées ou en situation de handicap) en France. Il est soutenu et financé par les pouvoirs publics (Direction Générale de la Cohésion Sociale du ministère des Solidarités et de la Santé).</p>	<p>Une plateforme nationale d'écoute avec un numéro d'appel unique (le 3977), ouverte : lundi au vendredi (9h - 19h) ; le samedi et le dimanche (9h-13h et 14h-19h) ; accessible aux personnes Sourdes ou Malentendantes du lundi au vendredi (9h à 17h30)</p> <p>3977.fr/le-3977-en-quelques-mots/</p>

- Ne restez pas seul, gardez le contact
- Protégez votre domicile par un système de fermeture fiable et un entrebailleur à votre porte d'entrée.
- N'ouvrez jamais à un inconnu. Si une personne se présente sans rendez-vous comme un professionnel (plombier, électricien, EDF, Gaz) vérifiez sa qualité auprès de son entreprise avant de lui ouvrir.
- Votre sécurité, c'est aussi la sécurité routière. Soyez prudent à pied comme en voiture. Piéton, la nuit équipez-vous d'un gilet réfléchissant.
- Les policiers et les gendarmes sont à votre service, demandez leur conseil, signalez tout fait suspect.
- Évitez de détenir trop d'espèces. Privilégiez les paiements par carte bancaire.
- Sur internet ne communiquez jamais vos coordonnées bancaires pour vos transactions.
- Dans la rue portez votre sac fermé en bandoulière sous le bras.

Où se renseigner ?

www.interieur.gouv.fr/A-votre-service/Ma-securite/Conseils-pratiques/Conseils-aux-seniors

Les personnes âgées sont particulièrement exposées aux :
Cambriolages – escroqueries – abus de faiblesse – pickpockets – vols à l'arraché
arnaques sur internet et téléphones portables.

<p>Ne pas rester isolé chez soi :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La solitude est un facteur qui augmente votre insécurité. Participez à la vie associative et créez autour de vous un groupe de personnes susceptibles de vous assister au quotidien ; - Établissez la liste de tous les numéros utiles en cas d'urgence et gardez toujours à proximité de vous un téléphone ; - Les personnes les plus dépendantes peuvent avoir recours à une société de téléassistance ; - Lorsqu'une situation vous semble inhabituelle n'hésitez pas à contacter votre mairie, la police municipale ou les forces de l'ordre. Elles sont là pour vous conseiller et vous aider. 	<p>Les gestes de prudence :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Fermez à clé votre maison même lorsque vous êtes à l'intérieur. Ne laissez jamais la clé dans la serrure d'une porte vitrée ; - De nuit, en période estivale, évitez de laisser les fenêtres ouvertes surtout si elles donnent directement sur la voie publique ; - En cas d'absence, ne laissez pas vos clés sous le paillason ou sous un pot de fleurs. Confiez les à une personne fiable ; - Faites installer sur votre porte un oeillet et un entrebailleur ; - Entreposez vos outils et les échelles dans des locaux fermés ; - N'inscrivez que votre nom sur la boîte aux lettres, évitez les termes «veuf», «veuve», «madame» ou «mademoiselle».
---	---

<p>Vos déplacements à l'extérieur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ne transportez pas d'importantes sommes d'argent ou de bijoux trop voyants ; - Faites vous accompagner d'un ami ou d'un parent pour aller faire des retraits d'argent ; - Si vous avez le sentiment d'être suivi entrez dans un lieu animé ; - Lorsque vous vous déplacez à pied, évitez les lieux isolés et sombres. <p>Marchez face aux voitures au milieu du trottoir, votre sac, fermé et tenu en bandoulière du côté opposé à la chaussée.</p>	<p>Une visite à votre domicile !!!</p> <ul style="list-style-type: none"> - Si vous ne connaissez pas la personne qui se présente à votre domicile, n'ouvrez pas votre porte ; - Si votre visiteur se présente sans rendez-vous comme un agent du gaz, de l'électricité, de la poste ou de tout autre service connu, demandez-lui sa carte professionnelle ou son ordre de mission ; - Vous pouvez dans ce cas effectuer un contre appel en utilisant le numéro de téléphone figurant sur votre facture et solliciter un nouveau rendez-vous ; - Si votre interlocuteur se montre insistant ou menaçant, contactez la police ou la gendarmerie ; - Ne vous laissez pas attendrir par des propos qui n'auront pour but que de détourner votre vigilance.
---	---

<p>Si vous êtes victime :</p> <ul style="list-style-type: none"> - N'opposez aucune résistance, votre vie est plus précieuse que vos biens ; - En cas d'agression, criez pour attirer l'attention des autres passants ; - Tentez de mémoriser le maximum de détails concernant les éléments physiques de votre agresseur et contactez au plus vite la police ou la gendarmerie pour déposer plainte.
--

<p align="center">Où se renseigner ? Gendarmerie Nationale / Ministère de l'intérieur www.gendarmerie.interieur.gouv.fr/nos-conseils/pour-les-particuliers/pour-les-seniors/conseils-aux-personnes-agees Police</p>

Prévenir des arnaques

Voici quelques conseils.

DISTRIBUTEURS AUTOMATIQUES DE BILLETS DE BANQUE

Eviter de prendre de l'argent pendant la fermeture de l'agence bancaire.
Préférer les appareils disponibles dans l'enceinte de l'agence à ceux qui sont situés en extérieur.
En cas d'absorption de la carte par le distributeur alors que vous n'avez pas fait 3 erreurs de code, vous êtes victime du système du « collet marseillais ». La carte retenue par un dispositif frauduleux va ressortir dans quelques temps pour être récupérée par l'escroc. Contacter le plus rapidement possible avec votre mobile le service d'opposition dont dépend votre carte pour demander leur intervention.

VOLS À L'ARRACHEE

Pour le piéton : Ne pas tenter de retenir le sac, de résister.
Sur le trottoir, porter le sac à main du côté des habitations et longer de près les façades.
En cas de proposition d'aide pour porter les sacs à provisions, ne pas confier son sac à main et ne pas se laisser accompagner jusqu'au domicile, récupérer les sacs à distance de chez soi. Vérifier de ne pas être observé et suivi.

En voiture : Ne pas laisser à la vue, ni sur les sièges votre sac à main et autres effets personnels. Ils peuvent être subtilisés lors d'un arrêt au feu rouge ou dans un embouteillage par la vitre ouverte ou par la portière. Dans un véhicule ne se verrouillant pas automatiquement lors du démarrage, enfermer sac à main et effets personnels dans le coffre du véhicule s'il ferme à clé et ne jamais rouler en été vitres ouvertes. Reste le risque de fracturation des vitres pendant l'arrêt !!!
En cas d'accrochage, même minime (déréglage du rétroviseur), enlever la clé de contact avant de sortir du véhicule, même si un passager reste à bord. Il n'est pas rare que l'escroc parte avec les passagers à bord.
Dans le GPS, ne pas indiquer l'adresse précise de son domicile (pas de numéro dans la rue) mais une rue voisine.
Ne pas pré remplir le constat amiable rangé en prévision dans la boîte à gants avec l'adresse de votre domicile. Ne pas laisser de trace de son adresse dans le véhicule.

VENTE À DOMICILE

Vente à votre domicile à votre initiative, à celle du vendeur ou sur invitation dans un local autre, un magasin ... toutes ces ventes sont soumises à un délai de rétractation de 14 j.
Sauf : la presse, le sur-mesure, les achats en ligne sur le web de billets de transport, de spectacles, de CD/DVD et logiciels si le blister a été ouvert.
La commande doit comporter le volet de rétractation.
Pour ne pas perdre le bénéfice de cette clause de protection :
- Ne pas verser d'acompte avant la fin de ce délai de 14 j.
- Ne pas accepter de livraison avant ce délai.

En cas de rétractation, renvoyer le volet par courrier en recommandé avec AR, le reçu fera foi en cas de refus du destinataire d'accepter le courrier recommandé auprès du tribunal.

DEPANNAGES AUX FACTURES EXHORBITANTES

Ne jamais faire appel aux sociétés de dépannage distribuant dans les boîtes aux lettres des cartes-lettres aux couleurs tricolores mentionnant les fameux numéros utiles d'urgence. Être très suspicieux dans le choix d'une société de dépannage choisie dans l'annuaire. Demander lors du contact les prix (intervention, déplacement ...). De préférence, se faire assister d'un voisin, d'une personne de confiance plus jeune.

En cas de litige, d'abus, prendre contact avec le conciliateur local, et si échec, avec la DGCCRF locale.

INTRUSIONS

Fermer son logement à « double tour » même quand on est dedans.
Ne pas laisser clé de voiture, carte grise, sac et sacoche à proximité de la porte, dans l'entrée. Les placer dans une autre pièce plus éloignée.
Outre les intrusions en votre absence, les tentatives d'intrusion peuvent se faire quand vous êtes dans votre logement par une mise en scène qui vous fera vous éloigner de la porte : par exemple, en vous sollicitant pour donner de l'aide, passer un coup de fil pour appeler les secours. Voulant faire vite et bien faire, vous laissez votre porte ouverte et aller téléphoner dans une autre pièce, alors le sac à main ou autre objet important présent dans l'entrée sont subtilisés. Donc, toujours refermer la porte en laissant le demandeur dehors ou, mieux, ne parler qu'à travers la porte entrebâillée par un dispositif adéquate.

En cas de soi-disant agent d'entreprise, de service public ou policier, demander une carte officielle. En cas de doute, contacter par téléphone l'entreprise ou le service à un numéro de téléphone que vous trouvez sur une facture, un document, un annuaire mais pas au numéro indiqué par la personne.

TELEPHONE, SMS, MESSAGERIE

Ne jamais rappeler un numéro à propos de colis en attente ou quoi que ce soit (il est surtaxé).
Ne jamais croire aux cadeaux liés à l'ouverture ou l'anniversaire d'un magasin, il s'agit sûrement d'une vente forcée régie par la loi de protection de la vente à domicile.
En cas d'appel téléphonique d'un soi-disant intervenant de France Telecom dans le quartier et qui demande de l'aider à tester votre ligne en tapant certaines touches sur votre combiné, ne surtout rien faire. Cela lui permettrait de bénéficier de votre abonnement pour ses communications.

Détournement de compte de messagerie :
Ne jamais répondre aux courriels arrivés sous adresse email d'une connaissance réclamant de la recontacter car elle est en difficulté et a besoin d'argent (phishing). L'adresse email a été détournée pour obtenir de l'argent de ceux qui se hasarderont à répondre. Prévenir par téléphone cette personne que son compte a été détourné.
Si cela vous arrive, **contacter Orange au 3900** et, depuis une autre boîte mail, expédier un courriel à la cellule Abuse d'Orange abuse@orange.fr

CARTES BANCAIRES

Demander à votre banque de ne pas expédier votre nouvelle CB par courrier mais demander à la retirer au guichet. De nombreuses cartes sont détournées lors de leur acheminement postal.
Ne jamais autoriser quiconque à photocopier votre CB. Le cryptogramme figurant au verso permet d'authentifier les transactions par le net. Les escrocs auront tous les éléments pour acheter sur le net. Pour cela, il est conseillé de masquer ce cryptogramme par une pastille opaque (si vous risquez de l'oublier, noter le quelque part de façon anodine pour que le lien avec la CB ne puisse être fait).
Lors d'un retrait d'argent ou d'un paiement par CB, masquer le clavier avec l'autre main lors de la frappe du code.

Si un commerçant ou restaurateur doit aller chercher son terminal mobile, ne pas lui confier votre carte avant qu'il ne soit revenu avec l'appareil. Il pourrait avoir le temps de photocopier votre carte en allant chercher le terminal. Ne jamais donner votre carte si les opérations de transmission ne sont pas effectuées sous votre regard.

Pas de vêtement ou sac contenant un portefeuille ou mobile sur le dossier de la chaise au restaurant. Sac sous la table entre les pieds.

Sur le net, n'acheter que sur les sites disposant d'une liaison de paiement sécurisée https avec le cadenas.

Vous disposez de 13 mois pour déclarer une transaction frauduleuse à la carte bleue.

Cartes de paiement sans contact (système NFC Near Field Communication) :

Cette fonction permet des paiements sans code jusqu'à 50€ avec un plafond par journée. Elle équipe pratiquement toutes les cartes CB distribuées actuellement.

Pour être lues par les terminaux de carte bancaire à moins de 10 cm, ces cartes émettent de façon permanente les informations qu'elles contiennent. En conséquence de quoi, tout dispositif détectant ces émissions peut capter les informations lorsqu'il frôle la carte. Ces dispositifs sont en vente sur le net à bas prix. Des logiciels peu onéreux sont également disponibles sur le net pour faire le même travail avec un smartphone. Risque de piratage de vos données quand vous êtes dans la foule compacte des transports en communs !

Les données - nom, numéro de carte, historique des transactions ...- ont été réduites à la demande de la CNIL au fil des ans pour empêcher la création de fausses cartes et le retrait aux guichets automatiques. La CNIL a mis en demeure les banques de disposer d'un procédé pour annuler cette fonction si un client le demande ou de proposer une carte « à l'ancienne ». Elle demande un cryptage des données car le dispositif actuel n'est absolument pas sécurisé.

La société Stop RFID vend des étuis en aluminium qui stoppent ces émissions.

USURPATION D'IDENTITE

La loi ne reconnaît pas l'usurpation d'identité même si vous en êtes certain tant que vous n'aurez pas encouru des sanctions ou PV en raison de la personne usurpatrice.

Avant de les mettre à la poubelle, détruire avec un destructeur de documents tous les supports qui contiennent des informations sur votre identité, votre résidence, vos comptes bancaires ...

Ne mémoriser aucune information du même type sur téléphone, smartphone, Ipad, tablette, PC.

En cas de vol de d'appareil de téléphonie mobile, faire bloquer la ligne par l'opérateur et communiquer lui l'IMEI de votre appareil. Cet International Mobile Equipment Identity est propre chaque appareil et inscrit sous la batterie et sur l'emballage que vous devez conserver. Vous pouvez le connaître en tapant *#06# sur le clavier. L'opérateur rendra alors l'appareil inutilisable pour le voleur en empêchant l'installation de toute carte SIM.

USURPATION DE PLAQUES D'IMMATRICULATION

Très fréquent, le vol de plaques d'immatriculation de voiture doit être l'objet d'un dépôt de plainte auprès du commissariat. Si vous en êtes victime, le tribunal pourra autoriser une nouvelle immatriculation de votre véhicule.



**Directives anticipées :
dernières volontés sur les soins en fin de vie**

Toute personne majeure peut, si elle le souhaite, faire une déclaration écrite appelée «directives anticipées» pour préciser ses souhaits concernant sa fin de vie.

Où se renseigner :

www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F32010

De quoi s'agit-il ?	<p>Les directives anticipées vous permettent, en cas de maladie grave ou d'accident, de faire connaître vos souhaits sur votre fin de vie, en particulier sur les points suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Limiter ou arrêter les traitements en cours • Être transféré en réanimation si l'état de santé le requiert • Être mis sous respiration artificielle • Subir une intervention chirurgicale • Être soulagé de ses souffrances même si cela a pour effet de mener au décès <p>À savoir On considère qu'une personne est en fin de vie lorsqu'elle est atteinte d'une affection grave et incurable, en phase avancée ou terminale.</p>
Qui peut rédiger les directives anticipées ?	<p>Il faut être majeur La personne majeure sous tutelle peut rédiger des directives anticipées avec l'autorisation du juge (ou du conseil de famille, s'il en existe)</p>
Comment les rédiger ? Modèle sur le site du gouvernement.	<p>Elles doivent prendre la forme d'un document écrit, que vous devez dater et signer. Le document est manuscrit ou dactylographié. Il se fait sur papier libre, mais certains établissements de santé fournissent un formulaire. Vous pouvez également demander conseil à votre médecin traitant. Si vous êtes dans l'incapacité d'écrire, vous pouvez faire appel à 2 témoins, dont votre personne de confiance, pour les rédiger à votre place. Ces personnes doivent attester que ce document, rédigé par l'un d'entre eux ou par un tiers, exprime bien votre volonté. Elles doivent indiquer leur nom, prénom et niveau de relation avec vous (frère, ami, ...). Leur attestation doit être jointe aux directives anticipées.</p>

Faire connaître leur existence	<p>Face à un malade qui n'est plus capable d'exprimer ses volontés, les médecins doivent chercher à savoir s'il a rédigé des directives anticipées. Il est donc important qu'elles soient facilement accessibles. Vous devez informer votre médecin et vos proches de leur existence et de leur lieu de conservation. Ainsi, le jour venu, le médecin qui vous accompagnera lors de votre fin de vie saura où trouver vos directives à mettre en œuvre. À savoir Depuis le 1er janvier 2022, la création automatique d'un espace numérique de santé pour tous les usagers du système de santé entraîne automatiquement la création d'un Dossier Médical Partagé (DMP) ou l'intégration du DMP déjà ouvert.</p>
Prise en compte	<p>Les directives s'imposent au médecin pour toute décision d'investigation, d'intervention ou de traitement. Toutefois, elles ne s'imposent pas dans les 2 cas suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • En cas d'urgence vitale pendant le temps nécessaire à une évaluation complète de la situation (par exemple, patient à réanimer suite à un accident de santé brutal). • Lorsque les directives anticipées apparaissent manifestement inappropriées ou non conformes à la situation médicale. Dans ce cas, le médecin doit rendre sa décision dans le cadre d'une procédure collégiale. Cette décision est donc prise par plusieurs médecins qui discutent du cas. Une fois prise, cette décision est dans le dossier médical. La décision de refus d'application des directives anticipées est portée à la connaissance de la personne de confiance ou, sinon, de la famille ou des proches. <p>À noter : En l'absence de directives anticipées, les médecins doivent recueillir l'avis de la personne de confiance ou, sinon, tout autre avis de la famille ou des proches. En fonction de cet avis, les médecins prendront leur décision en fonction de la situation médicale.</p>
Durée de validité Vous pouvez vous aider d'un modèle pour modifier ou annuler vos directives anticipées :	<p>Les directives anticipées ont une durée illimitée. Toutefois, elles peuvent être à tout moment modifiées ou annulées.</p>



Je dois faire face au décès d'un proche

Lors du décès d'un proche, certaines démarches doivent être faites rapidement (organisation des obsèques notamment). Dans les semaines qui suivent, il faut informer les différents organismes concernés par le décès, avant d'engager le règlement de la succession (héritage). Voici les démarches à faire, présentées en détail.

Il est conseillé de nommer une personne de confiance, et de préparer un dossier complet de succession.

Où se renseigner ?

www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F16507

Les principales étapes	
Dans les 24h constat et déclaration du décès	Au domicile Constat du décès par un médecin qui établit un certificat de décès - Hôpital/maison de retraite - Personnel qui déclare le décès En cas de mort violente : Police secours 17 - 112 - SMS 114
Respect des souhaits du défunt	Crémation - inhumation - Don du corps - prélèvement d'organe
Organisation des obsèques	Demande de devis auprès d'une entreprise de pompes funèbres.
Transport du défunt	Le transport du corps est soumis à des règles bien définies - voir PFG
Dans les 6 jours Obsèques	Selon les dernières volontés du défunt, vous devez préciser la façon dont se déroulera l'inhumation ou la crémation : convoi, mise en bière, transport du défunt, cérémonies...
Au plus tôt et dans le mois les démarches administratives	Copie de l'Acte de décès - Mise à jour du livret famille Trier et conserver les papiers du défunt Dettes et créances du défunt Vente d'un viager - banque - assurance - logement organismes sociaux
Dans les 6 mois règlement de la succession	Partage de l'héritage (Il est possible d'accepter ou de refuser un héritage) Déclarer la succession aux impôts, Véhicules Déclaration d'un changement de situation familiale
Dans l'année règlement des impôts	Dans tous les cas, l'année qui suit le décès, vous devez déclarer les derniers revenus du défunt à l'administration fiscale.

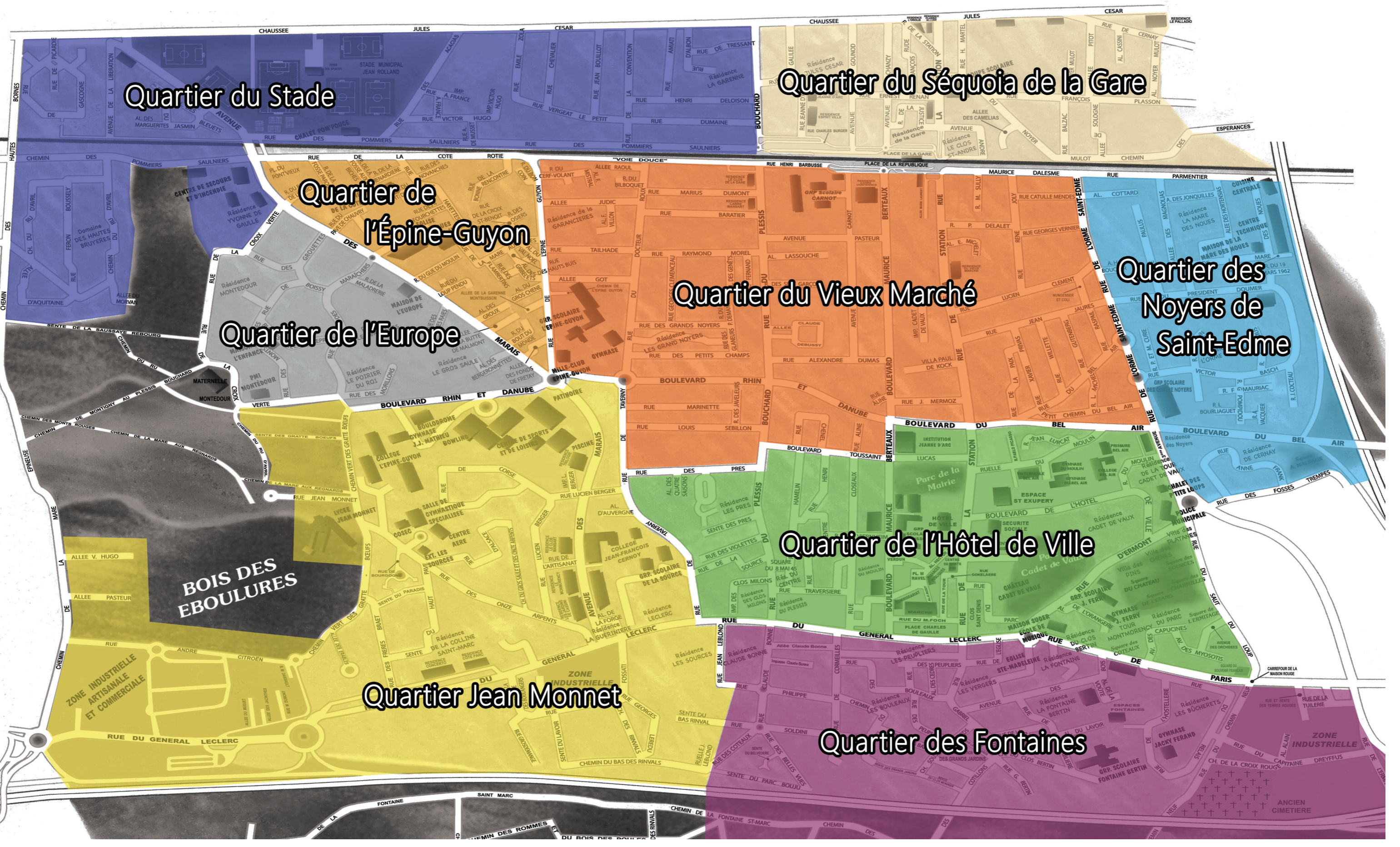
Transport d'une personne décédée (Service public) Le transport d'une personne décédée est soumis à certaines règles. Elles changent selon si le corps est transporté à l'intérieur du territoire français ou qu'il transite par l'étranger. Ces démarches peuvent être réalisées par la personne la plus proche du défunt ou par l'entreprise de pompes funèbres.	www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F35706
Prestations funéraires (Ministère chargé de l'économie) Face à la perte d'un proche, il est parfois difficile de rechercher toute l'information qui serait utile et de faire jouer efficacement la concurrence.	www.economie.gouv.fr/dgccrf/Publications/Vie-pratique/Fiches-pratiques/Prestations-funeraires

Le Code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoit leur information tout au long du processus de l'organisation des obsèques.	Une liste des entreprises locales de pompes funèbres habilitées dans le département est tenue à disposition des familles dans les établissements de santé et les mairies ; dans les chambres mortuaires et funéraires vers lesquelles peuvent être transférés les défunts.
Les soins de conservation (Ministère chargé de la santé)	solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/information_aux_familles_sur_les_soins_de_conservation_040118.pdf
Déclarer une succession (Ministère chargé de la finance)	www.impots.gouv.fr/particulier/declarer-une-succession

Mes droits en cas de décès d'un proche (Caisse nationale d'assurance vieillesse)	Caisse d'assurance maladie : www.lassurance retraite.fr/portail-info/sites/pub/home/retraite/mes-demarches/demarche-cas-deces.html
Un contrat d'assurance obsèque a-t-il été souscrit ? (Institut National de la Consommation)	INC - Institut national de la consommation https://www.inc-conso.fr/content/assurance/comment-savoir-si-un-contrat-dassurance-obseques-ete-souscrit-avec-la-cnfac
Répertoire national d'identification des personnes physiques (RNIPP) (Commission nationale de l'informatique et des libertés CNIL)	RNIPP : Répertoire national d'identification des personnes physiques www.cnil.fr/fr/rnipp-repertoire-national-didentification-des-personnes-physiques-0
Quelles démarches dois-je accomplir en cas de décès d'un proche ?	www.impots.gouv.fr/particulier/questions/quelles-demarches-dois-je-accomplir-en-cas-de-deces-dun-proche
Liste des Pompes funèbres générales du Val-d'Oise	
Où se renseigner ? Internet des services de l'État dans le département: www.val-doise.gouv.fr 5, avenue Bernard Hirsch - CS 20105 - 95010 CERGY-PONTOISE CEDEX - Tél. : 01 34 20 95 95 - Mail : pref-funeraire@val-doise.gouv.fr	

Sources : Association JALMALV

Etat Civil de Franconville-la-Garenne : 01 39 32 66 51



Quartier du Stade

Quartier du Séquoia de la Gare

Quartier de l'Épine-Guyon

Quartier du Vieux Marché

Quartier des Noyers de Saint-Edme

Quartier de l'Europe

Quartier de l'Hôtel de Ville

BOIS DES EBOULURES

Quartier Jean Monnet

Quartier des Fontaines

Centre Communal d'Action Sociale CCAS

11 rue de la Station
95130 Franconville-la-Garenne
Tél. : 01 39 32 67 88

© Freepik

